

# INTERPELLATION

**Auteur** Christophe Clivaz, Les Verts  
**Objet** Crédibilité du directeur de la raffinerie Tamoil  
**Date** 11.11.2014  
**Numéro** 4.0131 (anc. 5.0107)

---

La condamnation pénale en Italie de l'actuel directeur de la raffinerie Tamoil à Collombey-Muraz est une sérieuse source d'inquiétude. Cette condamnation, assortie de l'interdiction de diriger une entreprise industrielle, dans un pays voisin, aux conditions-cadres économiques et juridiques similaires à celles de notre pays, permet de sérieusement mettre en doute la capacité du condamné à diriger une entreprise telle que la raffinerie Tamoil à Collombey-Muraz. Cela devrait conduire nos autorités à enquêter sur les causes et motifs de ce jugement en intervenant auprès des autorités compétentes italiennes.

## Conclusion

Les Verts demandent par conséquent au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Quels sont les motifs qui ont amené la justice italienne à condamner l'actuel directeur de Tamoil à Collombey et à lui interdire de diriger toute entreprise industrielle?
- Cette condamnation ne signifie-t-elle pas que l'actuel directeur de Tamoil ne dispose pas des compétences nécessaires à la direction de la raffinerie Tamoil?
- Le Conseil d'Etat considère-t-il comme problématique le fait qu'une personne condamnée à ne plus diriger une entreprise industrielle en Italie puisse le faire pour une entreprise du même type située en Valais? Si oui, qu'entend-il faire?